



CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 2 AVRIL 2013 - 20 H 30

**Sous la présidence de monsieur François MEYLAN,
maire de Ferney-Voltaire.**

Présents : MMES ET MM. MEYLAN, FRANQUET, RIGAUD, LACROUX, TRAN DINH, EL JAOUHARI, TARPIN, MELAOUCH, SACCHI-HASSANEIN, BERTHIER, LISACEK, FORTI, DUBUISSON, VANSON, NGUYEN, PAILLARD, RAPHOZ, MOUNY, YOFFOU-ORIEUX, MICHAUT, LANDREAU.

Pouvoirs :	M. VERCAUTEREN	à	M. RIGAUD,
	MME KAHN-ESTEVEES	à	MME FRANQUET,
	M. KIENTZLER	à	M. TARPIN,
	M. PHILIPPS	à	M. RAPHOZ.

Absentes : MMES MARINO et GROBON.

Secrétaire de séance : M. TRAN DINH.



Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2013.
3. Vote des taux d'imposition communaux 2013.
4. Finances : décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.
5. Attribution des contrats d'assurance : rectificatif.
6. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2013.
7. Reconduction au titre de l'année 2013 de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal.
8. Convention de servitude entre la commune et ERDF pour l'enfouissement d'un câble destiné à l'alimentation électrique du *Pavillon des Fleurs*.
9. Questions diverses.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Thao TRAN DINH est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2013.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 janvier 2013 est accepté par 18 voix pour et 6 abstentions (François MEYLAN, Thao TRAN DINH, Carlo FORTI, Pierre-Marie PHILIPPS, Valérie MOUNY, absents à ladite séance, et Daniel RAPHOZ).

3. Vote des taux d'imposition communaux 2013.

Arrivée de Michèle DUBUISSON.

Didier RIGAUD rappelle que, chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition communaux, qui doivent être transmis aux services fiscaux.

2011 avait été une année particulière en raison de la mise en œuvre d'un nouveau panier de ressources fiscales pour les communes. En effet il avait été procédé par l'Etat à des transferts de fiscalité entre les différents niveaux de collectivités et à un transfert aux collectivités territoriales d'une partie des frais de gestion des impôts directs perçus auparavant par l'Etat. Ces changements s'étaient traduits par un « rebasage » des taux et un « recabul » des allocations compensatrices. Ainsi les taux de référence à partir desquels les conseils municipaux avaient voté leurs taux 2011 n'étaient pas les taux votés en 2010 mais des taux « rebasés » compte tenu des transferts de fiscalité mentionnés supra.

Didier RIGAUD explique que l'état fiscal 1259 pour l'année 2013 a été communiqué le 6 mars 2013 et qu'une copie en a été faite à tout le conseil municipal avec les dossiers de convocation. La date limite de vote des taux d'imposition est désormais fixée par la loi au 15 avril de chaque année.

Les bases prévisionnelles d'imposition sont les suivantes :

-bases d'imposition Taxe d'habitation :	20 691 000€ X 13,12% =	2 714 659€.
-bases d'imposition Foncier bâti :	17 195 000€ X 11,94% =	2 053 083€.
-bases d'imposition Foncier non bâti :	28 700€ X 54,58% =	15 664€.
-bases d'imposition Cotisation foncière des entreprises :	4 308 000€ X 18,44% =	794 395€.
TOTAL recettes fiscales =		5 577 801€.

Didier RIGAUD annonce que d'autres recettes et prélèvements ont été notifiés à la commune, sans application de taux communaux:

-Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	455 120€.
-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	408 305€.
-Taxe sur les stations radioélectriques (IFER)	11 586€.
-Produit taxe additionnelle FNB	4 884€.
-Total des allocations compensatrices :	153 949€.
-Prélèvement au titre du FNGIR (à reverser par la commune)	- 977 823€ (montant provisoire).

Après avis de la commission *Finances, personnel et systèmes d'information* réunie le 20 mars 2013, Didier RIGAUD propose au conseil municipal d'approuver le maintien des taux d'imposition en 2013.

Daniel RAPHOZ rappelle la complexité du « rebasage des taux » opéré entre 2010 et 2011. Il relève que le maintien des taux communaux en 2013 ne reflète pas la réalité des « projets et engagements » de la municipalité, et s'inquiète pour 2014. Il parle de « taux masqués » et d'un « budget électoral ».

Sylvie LACROUX souhaiterait savoir si la fiscalité des ménages sur les résidences principale et secondaire obéit à des régimes différents.

Le maire répond que l'abattement ne s'applique pas aux résidences secondaires. Le calcul de la valeur locative est en revanche le même.

Christian LANDREAU estime que les projets ambitieux de la municipalité laisseront à la prochaine mandature « des perspectives financières difficiles ». Il déclare que la commune est passée « d'un budget traditionnel d'à peu près 9 millions à un budget de plus de 15 millions ». Il rappelle avoir exprimé son incompréhension au moment où la majorité municipale a choisi le projet A de la Maison des cultures au détriment du projet B, au motif qu'il coûtait 500 000€ de moins. Compte tenu « du doublement voire du triplement du coût de la construction », il est pourtant impossible de dire aujourd'hui que le projet A sera moins onéreux au final. Christian LANDREAU revient sur l'emprunt de « 2,5 millions fait à la fin du mois de décembre » qui a permis d'obtenir un excédent d'exercice d'1,5 million. Pour Christian LANDREAU, c'est la preuve que le budget 2012 était déficitaire avant emprunt.

Le maire répond que la délibération soumise au conseil municipal porte sur les taux d'imposition. Le budget 2013 a déjà été voté et a donné lieu à de larges débats. Le maire explique à Christian LANDREAU que ses déclarations sont inexactes car une collectivité locale ne peut pas légalement voter un budget en déséquilibre. De même une collectivité locale n'a pas le droit d'emprunter pour équilibrer sa section de fonctionnement, mais seulement pour financer ses investissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 18 voix pour, 7 abstentions (Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Pierre-Marie PHILIPPS par procuration, Valérie MOUNY, Ghislaine YOFFOU-ORIEUX, Raymond MICHAUT, Christian LANDREAU), le maintien en 2013 des taux d'imposition 2012, soit :

- Taxe d'habitation (TH)	13,12.
- Foncier bâti (FB)	11,94.
- Foncier non bâti (FNB)	54,58.
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,44.

4. Finances : décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Didier RIGAUD explique qu'au moment du vote du budget primitif 2013, les montants de certaines dotations versées par l'Etat n'étaient pas encore connus, tout comme les bases d'imposition prévisionnelles. Les services du Trésor Public avaient donc enjoint les communes à reprendre les montants de fiscalité de l'année 2012 dans leur budget primitif 2013.

Dans un premier temps, il convient donc d'ajuster les montants de dotations et de produits fiscaux pour les rendre conformes aux informations transmises par la direction générale des finances publiques.

Compte tenu du montant global à la hausse de ces recettes par rapport aux inscriptions incluses au budget primitif, il convient d'équilibrer le budget sur la partie dépenses.

Du côté des dépenses, Didier RIGAUD indique qu'en sus d'un léger ajustement sur le paiement des intérêts de la dette (article 66111), il convient d'abonder l'article 6574 (subventions aux associations) pour 2 raisons liées au fonctionnement du Réseau 11-17 :

- l'association gestionnaire a transmis tardivement l'appel de fonds correspondant au dernier semestre 2012,
- la subvention municipale d'équilibre sera en augmentation dès 2013 pour tenir compte de la fin de la mise à disposition d'un éducateur par la ville.

Il propose d'augmenter le montant du virement à la section d'investissement.

Dans la section d'investissement, Didier RIGAUD propose d'inscrire 10 000€ supplémentaires sur l'opération de travaux de réhabilitation des Marmousets. En effet, les offres des entreprises sur les 2 lots concernant la réfection de la toiture, dont il est rappelé qu'ils font l'objet d'un groupement de commandes avec l'association Alfa3a (cf. délibération du conseil municipal du 6 mars 2012), ont été

un peu plus élevées que l'estimation initiale. Ensuite il propose de ramener la ligne d'emprunt inscrite au budget primitif à zéro.

Après avis de la commission municipale *Finances, personnel et systèmes d'information* réunie le 20 mars 2013, Didier RIGAUD propose au conseil municipal d'approuver les virements de crédits tel qu'il les a présentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 18 voix pour, 7 abstentions (Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Pierre-Marie PHILIPPS par procuration, Valérie MOUNY, Ghislaine YOFFOU-ORIEUX, Raymond MICHAUT, Christian LANDREAU), les virements de crédits suivants:

Section de fonctionnement

Recettes article 73111 « Contributions directes »	+ 189 332€
Recettes article 73112 « CVAE »	+ 26 378€
Recettes article 73113 « TASCOT »	+ 89 739€
Recettes article 73114 « IFR »	+ 3 061€
Recettes article 7411 « Dotation globale de fonctionnement »	- 15 813€
Recettes article 748314 « Compensation CFE »	- 9 709€
Recettes article 74833 « Compensation réduction des bases »	+ 6 933€
Recettes article 74834 « Compensation exonération taxe foncière »	- 171€
Recettes article 74835 « Compensation exonérations TH »	+ 8 174€
TOTAL RECETTES	+ 297 924€

Dépenses article 6574 « Subventions aux associations »	+ 53 000€
Dépenses article 66111 « intérêts des emprunts »	+ 1 070€
Dépenses article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement »	- 1 146€
Dépenses article 023 « Virement à la section d'investissement »	245 000€
TOTAL DEPENSES	+ 297 924€

Section d'investissement

Recettes article 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 245 000€
Recette article 1641 « Emprunts »	- 230 000€
TOTAL RECETTES	+ 15 000 €

Dépenses opération n°16 « Marmousets »	+ 10 000€
Dépenses article 020 « dépenses imprévues d'investissement »	+ 5 000€
TOTAL DEPENSES	+ 15 000€

5. Attribution des contrats d'assurance : rectificatif.

Didier RIGAUD évoque la délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2012 relative à l'attribution des contrats d'assurance, qui comportait une erreur matérielle pour l'un de ces contrats attribué à la SMACL :

- Lot N°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Assureur retenu: SMACL.

Prime TTC : 4 968,66 € (au lieu de 4 410,80 € écrit par erreur) sans franchise pour un taux de 0,148 du montant de la masse salariale.

Assureur précédent : SMACL pour une prime (au 01/01/2012) de 15 665,00 pour un taux de 0,44 € TTC. La sinistralité étant favorable, le taux a fortement baissé.

Didier RIGAUD propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer tous les documents contractuels correspondants.

Pour Daniel RAPHOZ, la baisse substantielle des primes d'assurance montre que la commune a payé pendant des années des cotisations très élevées.

Didier RIGAUD y voit tout l'intérêt de remettre régulièrement en concurrence les marchés de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE par 24 voix pour, 1 abstention (Christophe PAILLARD), le maire à signer tous les documents contractuels correspondants.

6. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2013.

Le maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires d'un tableau retraçant les demandes de subvention des associations et les propositions des commissions et de l'exécutif municipal.

Il propose de procéder par catégorie pour permettre au maire-adjoint concerné de répondre aux questions.

Sur le thème de la solidarité, le maire demande s'il y a des questions.

Christophe PAILLARD souligne que la solidarité ne représente que 4,5% des subventions aux associations malgré la fragilisation croissante de la société. Il pose la question de savoir s'il ne faudrait pas soutenir davantage les associations qui soutiennent les plus faibles et favorisent le lien social.

Thao TRAN DINH répond que la commune est parvenue ces dernières années à mutualiser les efforts entre les différentes associations. Ce réseau fonctionne bien et permet de toucher de plus en plus de personnes, tout en réalisant des économies. Thao TRAN DINH indique que la commune a honoré toutes les demandes de subvention émanant des partenaires associatifs oeuvrant dans l'action sociale.

Christophe PAILLARD souhaiterait obtenir des précisions sur les modalités de mutualisation en matière de solidarité.

Thao TRAN DINH répond qu'une réunion mensuelle réunit toutes les associations qui servent l'action sociale, comme l'ADSEA, Ni Putes ni soumises, GEM, Atout Tattes etc. Ces associations font remonter au service social des informations qui parfois se recoupent. Cela permet d'éviter un certain nombre de doublons et de minorer les dépenses.

Christine FRANQUET fait remarquer que les associations ont d'autres sources de financement que la commune.

Le maire ajoute que le club des retraités a minoré sa demande de subvention du fait de l'excédent de ses comptes 2012.

Christophe PAILLARD estime que comparativement aux 41% de la culture, la commune pourrait néanmoins augmenter de manière substantielle son soutien aux associations à caractère social.

Le maire répond que le budget du CCAS ne figure pas dans l'enveloppe financière des associations. Il signale que la commune a lancé de nombreuses actions de solidarité, notamment en partenariat avec des associations en charge des personnes handicapées, dont les dépenses ne sont pas forcément retranscrites dans le budget des associations. En sus de l'Accueil gessien, la mise en place de nouveaux logements d'urgence est à prendre en compte et est une illustration de la politique sociale volontariste de la commune. La ville répond aux demandes de subvention qu'elle reçoit et ne néglige pas l'action sociale, bien au contraire.

Pour Thao TRAN DINH, œuvrer pour la solidarité consiste d'abord en un investissement humain, donc une donnée non chiffrable. Le travail fait sur le terrain prime sur les considérations financières.

Pour Daniel RAPHOZ, l'inquiétude qui s'exprime sur la part du budget associatif consacré à la solidarité s'explique aussi par la baisse du budget du CCAS.

Le maire précise que la municipalité est très à l'écoute des difficultés sociales qui, la plupart du temps, sont liées au logement. Des efforts doivent être faits en faveur de la réduction des charges et de la construction de nouveaux logements sociaux. De même il est difficile de trouver des logements d'urgence en nombre suffisant pour répondre aux besoins.

Christophe PAILLARD remarque que la catégorie « Enseignement », qui ne représente qu'1% du budget alloué aux associations, est « le parent pauvre de notre politique associative ». Soutenir les

associations culturelles, dont il rappelle qu'elles se taillent la part du lion, est une bonne chose mais il conviendrait aussi de préparer les enfants à la fréquentation culturelle, de même qu'il faudrait les éduquer à la protection de l'environnement. Certaines demandes de subvention, émanant du lycée notamment, ne semblent pas avoir été prises en considération. Il rappelle que le lycée accueille des élèves de primaire dans le cadre de l'enseignement des langues nationales et sollicite à cet égard des subventions des communes, pour un montant semble-t-il de l'ordre de 1 000€. Christophe PAILLARD souhaiterait, d'une manière générale, assortir la politique associative communale d'autres actions en faveur des écoles primaires et des autres établissements d'enseignement scolaire.

Le maire répond que les compétences attachées aux divers échelons de collectivités locales doivent être respectées : lycées pour la Région, collèges pour le Département, écoles primaires pour les communes. Il rappelle que l'investissement de la commune de Ferney-Voltaire en faveur du lycée, au cours des 40 dernières années, s'est élevé à 7 millions d'euros, sans parler du terrain dont elle est propriétaire qu'elle met toujours à disposition. Les autres communes n'ont pas participé à cet effort. La commune de Ferney-Voltaire met également à la disposition de la cité scolaire internationale plusieurs équipements lui appartenant, comme le fait aussi le SIVOM de l'Est gessien. Par ailleurs, le maire souligne qu'un lycée n'a de statut international que s'il accueille également des élèves de primaire. Le dispositif international en école primaire doit entrer dans le financement normal assuré jadis par l'Etat, repris ensuite par les régions. Ce sont les deux raisons principales qui motivent le refus de la municipalité de donner suite à la demande d'aide financière formulée par le lycée.

Frédéric LISACEK signale que la demande de financement présentée par le lycée portait sur 30 à 40€ par élève. Elle explique que la commission *Enseignement, jeunesse et sports* a répondu favorablement à la plupart des demandes de subventions qu'elle a reçues, ce qui souligne la volonté des élus de soutenir les initiatives associatives en faveur de l'enseignement. En revanche la commission ne peut pas être tenue responsable des demandes de subventions que les associations ne lui ont pas envoyées.

Christophe PAILLARD prend note que la demande de subvention du lycée de Ferney-Voltaire n'a pas été formulée par écrit, ce qui explique qu'elle ne figure pas dans le tableau adressé aux élus.

Frédéric LISACEK répond que le proviseur a écrit à tous les maires du Pays de Gex.

Fadma EL JAOUHARI rappelle que le lycée n'a pas de statut associatif et ne peut de ce fait figurer dans la liste des demandes de subvention présentées par les associations. Elle indique que la municipalité s'était rendue à la réunion organisée il y a quelques mois sur ce thème par le Monsieur le Proviseur, et que sa position n'a pas varié. Elle estime que le dispositif international en école primaire s'apparente à un « enseignement privé ».

Christophe PAILLARD souligne que le statut des professeurs de l'enseignement national des langues étrangères est parfois privé, comme c'est le cas de la section anglaise depuis la série de privatisations conduites par Margareth Thatcher en 1979/1980, mais le plus souvent public à l'instar des enseignants d'allemand, d'italien et de néerlandais. Christophe PAILLARD souhaiterait un geste de la ville plus conséquent en faveur de l'enseignement et cite l'adage suivant : « vous trouvez que l'éducation est chère, essayez l'ignorance ».

Le maire fait remarquer que la mairie ne va pas obliger des associations à déposer des demandes de subvention contre leur gré. Il rappelle que des demandes transmises postérieurement aux délais prescrits, dès lors qu'elles apparaissent comme fondées, peuvent toujours donner lieu au vote d'une subvention par le conseil municipal. Le Maire souligne les efforts de la ville en faveur de l'enseignement artistique pour tous, en particulier en milieu scolaire. Toutes ces actions volontaristes ont un coût qui n'apparaît pas dans le budget des associations.

S'agissant de la catégorie culture, Christian LANDREAU aimerait comprendre ce qui justifie la « différence de traitement » entre la Compagnie FOR qui émarge à 105 000€ et la Compagnie THALIE qui touche 38 000€, sachant que toutes deux « font un excellent travail ». Faut-il y voir la nécessité d'injecter des subventions massives dans un bâtiment, le Châtelard, qui est difficilement exploitable et « n'arrivera jamais à se suffire à lui-même » ?

Le maire répond que les deux compagnies « sont de nature différente ». La Compagnie FOR est conventionnée avec la ville et composée de professionnels. Son budget est beaucoup plus élevé que le montant de la subvention municipale. Il souligne que « la culture génère des emplois, avec des personnes recrutées directement et indirectement ». FOR emploie deux personnes à temps complet, THALIE une personne à mi-temps.

Pour Christian LANDREAU, cette réponse du maire sous-entend que « THALIE sont des amateurs et FOR des professionnels ». Il demande s'il s'agit d'une plaisanterie.

Le maire confirme qu'il y a bien une part de bénévolat chez THALIE qu'on ne retrouve pas chez FOR. Il rappelle que dans le conventionnement de la Saison Voltaire, la commune perçoit de la Région, du Département et de la communauté de communes des aides financières substantielles.

Christophe PAILLARD fait remarquer que « le budget de la culture représente la part du lion des subventions associatives de la municipalité, avec 41% du total, soit près de deux fois plus que le budget Jeunesse/sports/loisirs ». La Compagnie FOR obtient 42% des subventions culturelles. Il estime que la comparaison entre les deux compagnies FOR et THALIE ne doit pas se limiter au nombre de personnes qu'elles emploient, mais devrait tenir compte aussi de la fréquentation des lieux qu'elles animent. Il pose la question de savoir laquelle des deux compagnies remplit le mieux son rôle d'animation culturelle. La Compagnie FOR constitue le « navire amiral en termes de réputation et de prestige culturels » et fait un très bon travail. Christophe PAILLARD précise que la Compagnie THALIE, malgré son statut amateur, accueille des spectacles professionnels et joue un rôle remarquable dans le paysage théâtral de Ferney-Voltaire. Il souligne aussi le très bon travail réalisé par d'autres associations subventionnées à vocation culturelle comme la Société musicale, la Compagnie Il était une fois une marionnette, Voltaire à Ferney ou encore Cultures et cinémas. Il émet le vœu que la politique culturelle de la ville, dont il souligne « qu'elle n'est pas mauvaise », soit un peu plus équilibrée entre les différents acteurs associatifs. Il faudrait également assurer une meilleure articulation entre la culture et l'enseignement, d'une part, et entre l'enseignement et la solidarité, d'autre part.

Géraldine SACCHI-HASSANEIN souligne que la politique culturelle municipale s'attache à promouvoir notamment la théâtralité du 18^{ème} siècle et la présence d'une compagnie de théâtre en résidence à Ferney-Voltaire. La Compagnie FOR, qui bénéficie effectivement d'une subvention municipale importante, mène actuellement des actions de sensibilisation au théâtre auprès du jeune public. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de favoriser la pratique du théâtre chez les jeunes. Géraldine SACCHI-HASSANEIN salue le travail remarquable de la Compagnie THALIE qui propose une programmation intéressante et attrayante. Le partenariat que la ville a noué avec la Compagnie IL ETAIT UNE FOIS UNE MARIONNETTE témoigne de l'articulation réussie entre l'enseignement et la culture. Elle rappelle que des spectacles sont organisés au théâtre Micromégas à l'attention des écoliers de la commune. Pour Géraldine SACCHI-HASSANEIN, « il y a une complémentarité intéressante entre les trois théâtre de la ville » qui conservent chacun leur spécificité.

Le maire signale que la Compagnie FOR a pris des contacts avec le lycée international pour sensibiliser les élèves à l'art dramatique.

Christophe PAILLARD reconnaît l'établissement d'une articulation étroite entre le théâtre Micromégas et les divers segments des écoles primaires, publiques ou privées, dont il salue la réussite. La Compagnie THALIE propose des cours et des activités qui rencontrent beaucoup de succès. Il espère que le lycée pourra s'accorder avec la Compagnie FOR, ce qui n'est pas le cas actuellement, probablement en raison d'un « vieux contentieux » dont il rappelle la nature.

Frédérique LISACEK rappelle qu'elle siège au conseil d'administration du lycée depuis cinq ans. Elle déclare s'abstenir chaque fois qu'est mise au vote la convention entre le lycée et la Compagnie de théâtre intervenant au lycée, car « cela ne va pas dans le sens voulu par la ville de Ferney-Voltaire ».

Christian LANDREAU souhaiterait que le procès-verbal de la séance mentionne les appréciations du maire sur les statuts amateur de la Compagnie THALIE, et professionnel de la Compagnie FOR. Il demande dans quelle catégorie se trouve la Compagnie IL ETAIT UNE FOIS UNE MARIONNETTE.

Le maire répond à Christian LANDREAU qu'il cherche à « créer des tensions » entre la ville et certains de ses partenaires culturels. Or il n'y en a aucune, ni avec THALIE, ni avec FOR. La municipalité et les deux compagnies se rencontrent régulièrement pour échanger sur différents sujets, y compris celui du financement par la commune. Le maire explique à nouveau que la Compagnie THALIE est dirigée par une équipe de bénévoles, contrairement à la Compagnie FOR dont la direction est assurée par des professionnels. Il signale que dans la production des spectacles, le coût est beaucoup plus élevé pour une création. La Compagnie FOR, de par les partenariats qu'elle développe notamment avec des institutions suisses, est généralement mieux armée pour les créations de spectacles que la Compagnie THALIE.

Daniel RAPHOZ fait remarquer que les compagnies FOR et THALIE reposent toutes deux sur un statut associatif. Il estime que la réserve financière pour les associations participant à la collecte des

déchets aurait davantage sa place dans la rubrique environnement que dans celle de la culture. Il souhaiterait des précisions sur la ventilation de la provision de 3 000€ destinée à l'animation de la Fête à Voltaire.

Le maire répond que la collecte des déchets concerne la Fête à Voltaire et qu'à ce titre elle entre dans la catégorie culture. La collecte sélective des déchets est une volonté municipale qui représente un coût, le temps que la population s'habitue au tri.

En réponse à Christophe PAILLARD qui souhaiterait obtenir des précisions sur le nom des associations intervenant pour le tri, le maire indique que l'état d'avancement de l'organisation de la Fête à Voltaire ne permet pas encore de le dire. Le maire précise qu'il n'est pas toujours aisé de trouver des associations pour remplir cette fonction.

Sur le volet communication, Christine FRANQUET, en réponse à Christophe PAILLARD, précise que la subvention de 500€ à Léman Jazz est destinée à l'animation des vœux au personnel communal en janvier dernier.

Daniel RAPHOZ, au titre de la rubrique jeunesse/sport/loisirs, rappelle que les subventions aux associations sportives relèvent de la compétence du SIVOM de l'Est gessien. Il s'interroge sur la somme de 1 200€ prévue pour le club de rugby. Il souhaiterait également obtenir des précisions sur la subvention de 115 472€ en faveur de l'ADSEA.

Didier RIGAUD répond que ce dernier montant inclut 3 semestres car l'ADSEA a transmis tardivement l'appel de fonds correspondant au dernier semestre de l'ancienne convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion du Réseau 11-17.

Fadma EL JAOUHARI précise que l'ancienne DSP s'est terminée le 28 février 2013. Dans l'augmentation de la subvention versée à l'ADSEA, il faut également tenir compte des changements apportés à la nouvelle DSP car l'association prend désormais à sa charge l'intégralité de la masse salariale du Réseau 11-17.

Dans la rubrique environnement, Daniel RAPHOZ croit se souvenir que l'association Cultive ton jardin devait bénéficier d'une subvention plus élevée pour le démarrage de son activité.

Sylvie LACROUX explique que cette association a été créée en novembre 2012 et que la mairie lui a demandé de présenter sa demande de subvention dans le cadre de l'année 2013. Actuellement cette association peut également compter sur des ressources provenant de ses membres. Elle a élaboré un budget qui prévoit l'achat d'un certain nombre d'équipements dont le montant correspond à la subvention municipale sollicitée.

En réponse à Eric VANSON qui souhaiterait des éclaircissements sur les deux subventions attribuées à ORION, Sylvie LACROUX précise que l'une d'entre elles (300€) concerne la manifestation « Le jour de la nuit », l'autre (200€) le fonctionnement habituel de l'association.

Daniel RAPHOZ propose d'assortir le versement des subventions municipales à certaines associations environnementales d'actions auprès des écoles et de la population ferneysienne, de manière à promouvoir la transmission de leur savoir.

Christine FRANQUET répond qu'une de ces associations a planté l'hiver dernier 12 arbres fruitiers dans le parc du château, en présence d'une classe de 6^{ème}.

Christophe PAILLARD salue cette excellente initiative et forme le vœu qu'elle se généralise auprès des écoles primaires, dans le cadre d'une éducation au développement durable.

Le maire indique que ce genre d'opérations se renouvellera dans le cadre de l'aménagement du parc de la Tire.

Christophe PAILLARD dit espérer qu'il s'agira de planter des peupliers.

Le maire répond par la négative : d'autres essences seront plantées, en accord avec le directeur régional des affaires culturelles.

Ghislaine YOFFOU-ORIEUX pose la question de savoir si Cultive ton jardin est bien l'association en charge de la gestion des jardins familiaux.

Le maire acquiesce.

Dans la rubrique Economie, commerce et tourisme, Christophe PAILLARD signale qu'il faut parler de l'office « de » tourisme et non « du » tourisme. Il rappelle que son champ d'intervention s'étend aux territoires de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns.

Christian LANDREAU souhaiterait connaître le montant de la subvention 2013 versée par la commune de Prévessin-Moëns à l'office de tourisme.

Le maire répond qu'il est possible d'obtenir une réponse en interrogeant l'office de tourisme du Pays de Voltaire.

Fatima MELAOUCH indique que le budget total de l'office de tourisme s'élève à 220 000€ et comprend une ligne de recette de 47 000€ émanant de la commune de Prévessin-Moëns, cette dernière reversant la totalité de la taxe de séjour qu'elle perçoit. Fatima MELAOUCH souligne l'excellent travail réalisé par l'office de tourisme du Pays de Voltaire qui gère actuellement, conjointement avec le service économique de la ville, le lourd dossier d'obtention de son classement en 1^{ère} catégorie. Des investissements seront à prévoir, notamment pour améliorer la signalétique et les locaux de l'office de tourisme.

Eric VANSON ajoute que les nouveaux panneaux « Office de tourisme » sont en cours d'installation.

Le maire fait remarquer qu'une somme non affectée de 14 832€ a été provisionnée pour d'éventuelles subventions imprévues que le conseil municipal souhaiterait voter dans le courant de l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE par 22 voix pour, 3 abstentions (Daniel RAPHOZ, Pierre-Marie PHILIPPS, Christian LANDREAU), le tableau des subventions 2013 tel que présenté.

CHARGE par 22 voix pour, 3 abstentions (Daniel RAPHOZ, Pierre-Marie PHILIPPS, Christian LANDREAU), le maire ou un adjoint délégué de sa mise en œuvre.

7. Reconduction au titre de l'année 2013 de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal.

Didier RIGAUD rapporte que l'article 1er du décret 2001-495 du 06/06/2001 prévoit l'obligation de conclure une convention avec les associations qui perçoivent une subvention dont le montant annuel est supérieur à 23.000 €.

Sachant que l'Amicale du personnel communal bénéficie de subventions pour un montant supérieur à 23.000 € (montant de 64.746€ proposé en 2013), il propose aux membres du conseil municipal, après avis de la commission *Finances, personnel et systèmes d'information* réunie le 20 mars 2013, d'approuver le renouvellement, pour l'année 2013, de la convention conclue avec l'association, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune.

Christophe PAILLARD estime qu'en termes de méthodologie, il conviendrait d'examiner d'abord la convention à passer avec l'association avant de voter la subvention dont elle bénéficie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement, pour l'année 2013, de la convention conclue avec l'Amicale du personnel communal, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune,

AUTORISE à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention annexée à la présente, et tous documents s'y rapportant.

8. Convention de servitude entre la commune et ERDF pour l'enfouissement d'un câble destiné à l'alimentation électrique du Pavillon des Fleurs.

François TARPIN informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en copropriété de deux immeubles collectifs sis avenue des Sports, Dynacité et la ville de Ferney-Voltaire se sont accordés pour la réalisation du cheminement piétonnier reliant le chemin des Fleurs à l'avenue des Sports, figuré sous l'emplacement réservé n°34 du PLU.

Sur autorisation du conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2011, les actes notariés ont été signés et les limites de ce cheminement cadastrées sous la nouvelle parcelle AK n° 268.

François TARPIN explique que pour l'alimentation électrique de l'immeuble en construction « Le Pavillon des Fleurs », un câble ERDF de 60m de long doit être enfoui depuis le transformateur du n°9 avenue des Sports jusqu'au portail d'entrée du nouvel immeuble. Cet enfouissement suivra le cheminement de la parcelle AK 268. A cet effet, une convention de servitude doit être signée entre la commune et ERDF. Après régularisation par acte notarié du document signé des 2 parties, cette servitude permettra, d'une part, à ERDF d'effectuer les actions de création et de maintenance nécessaires au besoin du service public de distribution de l'électricité et, d'autre part, à la commune de recevoir les indemnités annuelles liées à cette distribution.

François TARPIN annonce que le câble enfoui sera propriété de la commune, le SIEA en étant le concédant délégué et ERDF le concessionnaire. Il propose au conseil municipal d'approuver cette convention de servitude et d'autoriser le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

Daniel RAPHOZ aborde la situation du SIEA dont la commune de Ferney-Voltaire est membre, qui, à en croire les journaux, connaîtrait d'importantes difficultés vis-à-vis de la société Orange dans la mise en place de la fibre optique, avec à la clé d'énormes enjeux financiers. Il souhaiterait obtenir des réponses officielles sur cette situation en raison des risques qu'elle fait peser sur les finances du syndicat et l'ensemble des contribuables.

Le maire explique que le différend en question a une portée beaucoup plus générale que le simple département de l'Ain. Il croit savoir qu'un accord se profile mais propose de contacter M. Chanel, vice-président du SIEA, pour participer à une réunion en mairie sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité cette convention de servitude à passer avec ERDF,

AUTORISE à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

9. Questions diverses :

- Réforme des rythmes scolaires

Fadma EL JAOUHARI annonce qu'elle souhaitait aborder le thème de la réforme des rythmes scolaires lors de la séance de conseil municipal du 5 mars dernier mais que des ennuis de santé l'ont empêchée d'être présente. Elle rappelle que ce sujet a été discuté en commission *Enseignement, jeunesse et sports* le 9 janvier dernier dont il est ressorti une volonté des membres d'organiser une concertation à l'échelle des 3 communes du SIVOM pour parvenir à une harmonisation des pratiques. Le 14 mars a eu lieu en ce sens une réunion organisée par le SIVOM où les écoles de la ville étaient représentées, à la suite de quoi l'exécutif municipal a décidé de mettre en place la réforme dès la rentrée 2013.

En réponse à Carlo FORTI qui pose la question des changements à intervenir à la prochaine rentrée, Fadma EL JAOUHARI annonce que toutes les pistes ont été discutées avec les enseignants mais que la formule retenue consiste à arrêter les cours à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. A 15h45, soit les enfants seront récupérés par leurs parents, soit ils entreront en activité périscolaire.

Christophe PAILLARD parle d'une réforme « lourde de sens » qui ne nécessite pourtant pas de délibération du conseil municipal. En effet, cette réforme est mise en œuvre par le directeur académique des services de l'Education Nationale, sur avis du maire. Il relève que les communes de Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire et Ornex étaient convenues de s'accorder entre elles, compte tenu des adaptations à apporter à l'offre périscolaire. Il signale que le conseil municipal d'Ornex, dont l'avis

a été sollicité par le maire, a finalement opté pour un report à septembre 2014 de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Christophe PAILLARD souhaiterait obtenir des informations sur la manière dont sera organisée la réforme dans les écoles primaires de Ferney-Voltaire, d'une part, et des précisions sur la façon dont les activités sportives et culturelles vont suivre, d'autre part. En effet, les parents d'élèves, qui s'apprêtent à déposer leurs dossiers d'inscription scolaire et en centre de loisirs, attendent des réponses précises à ces différentes questions qui touchent à l'organisation du temps périscolaire.

Le maire répond que la commune d'Ornex avait d'abord annoncé la mise en œuvre de la réforme en 2013 avant de faire machine arrière. Pour Ferney-Voltaire, il fallait surtout se coordonner avec Prévessin-Moëns compte tenu du groupe scolaire que les deux communes gèrent en commun. Dès lors que la commune décidait d'appliquer la loi, il n'était pas nécessaire de délibérer avant le 31 mars 2013. Le maire rappelle qu'en 2008 tout le monde, à commencer par les spécialistes des rythmes biologiques de l'enfant, a dénoncé le passage à la semaine de 4 jours car elle alourdissait les journées d'école et aggravait la situation des élèves en difficulté scolaire. Par conséquent il ne fallait pas différer la mise en œuvre de la réforme car l'intérêt de l'enfant doit toujours primer. Le maire signale que la commune pourra compter sur l'aide financière de l'Etat, au moins la 1^{ère} année de mise en place de la réforme.

Fadma EL JAOUHARI expose que la commune étudie plusieurs pistes. Par exemple il est possible de s'appuyer sur le réseau d'intervenants dans les écoles (éducation physique et sportive, arts plastiques, musique) pour animer le temps périscolaire. Certains enseignants ont aussi fait part de leur disponibilité pour assurer des études surveillées et du soutien scolaire. Des associations sportives ont également été contactées. Sur la base des premières projections du nombre d'élèves à prendre en charge de 15h45 à 16h30, à savoir 500 au moins, la commune envisage de recruter 7 personnes en sus des ATSEM et du personnel d'animation existant. Fadma EL JAOUHARI annonce la gratuité de l'accueil périscolaire entre 15h45 et 16h30.

Le maire indique que les parents d'élèves seront également associés à la concertation. Un sondage sera prochainement organisé auprès d'eux.

Fatima MELAOUCH confirme que l'inquiétude exprimée par certains parents d'élèves tient aux modalités d'organisation du temps périscolaire. En revanche la plupart d'entre eux approuvent le principe de la réforme des rythmes scolaires. C'est en tout cas ce qui ressort des réunions de conseils d'école auxquels elle a assisté en tant que déléguée des parents d'élèves.

Daniel RAPHOZ regrette que la question de la réforme des rythmes scolaires n'ait pas donné lieu à un débat au sein du conseil municipal, nonobstant le fait que cette formalité n'était pas requise par la loi. Il se dit sensible à l'intérêt de l'enfant mais considère que les coûts induits par cette réforme auraient mérité d'en débattre en assemblée municipale. Cette gouvernance l'inquiète.

Le maire estime que la réforme des rythmes scolaires « corrige une erreur » commise en 2008. Il n'y avait donc pas lieu de faire délibérer le conseil municipal. En revanche, contrairement à 2008, la municipalité dispose de suffisamment de temps pour organiser la concertation avec la communauté éducative et les parents d'élèves, autour des modalités d'application. Le maire annonce que les choses se mettront en place progressivement et qu'un suivi sera fait tout au long de l'année scolaire 2013/2014 pour apporter d'éventuelles mesures correctives. Le budget primitif 2013 a déjà pris en considération certains aspects de la réforme. En cas de besoin des ajustements seront apportés en cours d'exercice par voie de décision modificative.

Christine FRANQUET pose la question de savoir si la décision municipale d'appliquer la réforme dès septembre 2013 s'impose à l'école Saint-Vincent.

Le maire répond par la négative.

Christophe PAILLARD signale que la discussion portant sur la réforme des rythmes scolaires en commission *Enseignement, jeunesse et sports* du 9 janvier 2013, n'était pas inscrite à l'ordre du jour mais figure dans les questions diverses. Même s'il approuve l'idée de rectifier les erreurs produites par la réforme de 2008, il fait remarquer cette dernière présentait toutefois l'avantage de l'uniformité des horaires sur tout le territoire national. Or la présente réforme va aboutir à des situations hétérogènes, entre les communes qui décident ou pas de l'appliquer dès 2013, et même en 2014 dès lors que les modalités de sa mise en œuvre pourront varier d'une commune à une autre. Pour Christophe PAILLARD, ce nouveau système est d'une « extrême complexité » et engendre une perte d'uniformité du temps scolaire sur le plan national. Il rejoint l'analyse de Daniel RAPHOZ et estime que les élus municipaux « ont été insuffisamment informés en amont des modalités de la réforme ». Il souhaiterait

que la mairie communique aux Ferneyiens des informations sur ce qu'il va se passer à la rentrée 2013 dans les écoles.

Le maire indique que les modalités de mise en place de la réforme ne sont pas encore arrêtées mais toujours en cours d'examen.

Carlo FORTI, prenant l'exemple du conservatoire, estime que les horaires des cours individuels seront fixés en accord avec les parents, et pourquoi pas dès 16h00. En revanche il sera plus difficile de faire démarrer plus tôt les cours collectifs.

Christine FRANQUET pose la question de savoir si l'école Saint-Vincent s'est prononcée sur la date d'application de la réforme. Elle demande si l'activité jardinage prévue à l'école Florian peut faire partie des activités périscolaires proposées aux élèves.

Le maire estime que ce type d'activités s'organise plus facilement lorsque l'école dispose d'un projet pédagogique. Celui-ci fait actuellement défaut dans les écoles Calas et intercommunale.

Pour Christophe PAILLARD, le « vaste désordre » entre les différentes communes gessiennes sur l'application ou non de la réforme, ne facilite pas la tâche de l'école Saint-Vincent qui « se demande ce qu'il se passe ».

Le maire indique que le directeur de l'école Saint-Vincent a été associé à la réunion de concertation organisée par le SIVOM et qu'il continuera de l'être.

Didier RIGAUD expose que le SIVOM poursuit la même démarche de concertation que la ville de Ferney-Voltaire. Dans les prochaines semaines auront lieu un conseil d'école où ce point sera débattu ainsi qu'un sondage des parents d'élèves pour mesurer le nombre d'enfants présents au-delà de 15h45. Il signale que même si l'école intercommunale ne dispose pas encore des mêmes structures administratives et d'accueil périscolaire que les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns, tout sera mis en œuvre pour une mise en place de la réforme à la prochaine rentrée, dans les meilleures conditions possibles.

- Réunions d'urbanisme :

Sylvie LACROUX annonce l'organisation par la ville et la CCPG de deux réunions publiques relatives au projet stratégique de développement (PSD) :

- le 15 avril 2013 de 18h00 à 20h00, au cinéma Voltaire, sur le thème de la restructuration du quartier de la Poterie.
- le 17 mai 2013 au Châtelard de 18h00 à 20h00, sur le thème du développement économique des secteurs de Paimboeuf et Très-la-Grange.

Sylvie LACROUX annonce une dernière réunion publique sur le PLU le vendredi 26 avril 2013 à 20h30 à l'école Jean Calas, consacrée à la présentation finale de la révision générale du PLU.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 7 mai 2013 à 20h30.

Séance levée à 22h15.